



Centre Communal
d'Action Sociale
Hôtel de ville
BP 100
74152 Rumilly cedex
Tél. 04 50 64 69 02

➤ Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Rumilly

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril à quatorze heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Rumilly, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Rumilly, sous la présidence de M. Christian DULAC, Maire et Président du CCAS.

Date de la convocation du Conseil d'Administration : 9 avril 2026

Nombre de membres afférents au Conseil d'Administration : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 13 présents

PRÉSENTS : Mmes Astrid CROENNE, Jocelyne BIJASSON, Monique BONANSEA, Françoise GILSON, Fabienne JACCOUD, Guylaine TERRIER, Cécile VUILLARD,

MM. Christian DULAC, Patrick FONTAINE, Kamel HAMEK, Daniel GIRODIN, Miguel MONTEIRO-BRAZ, Claude PERRUISSET

PROCURATION : /

EXCUSÉ : /

Secrétaire de séance : M. Claude PERRUISSET

Délibération n° 2026-04-02

Nature de l'acte : 7. Finances locales
7.1 – Décisions budgétaires

Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2025 constaté lors du vote du compte administratif 2025

Rapporteur : Mme Astrid CROENNE, Adjointe au Maire chargée des affaires sociales, du logement, de la petite enfance et des relations avec les aînés, Vice-présidente du CCAS

Il convient par la présente délibération de procéder à l'affectation des résultats tels qu'ils ont été déterminés au compte administratif 2025, approuvé par délibération n°2026-04-01b du Conseil d'Administration de ce jour.

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de fonctionnement de 118 439.43 €.

Conformément au développement concernant le compte administratif 2025 de ce budget, il n'est pas prévu d'affecter une partie de cette somme en investissement pour couvrir le besoin de financement de cette section sur l'exercice 2025.

Dans ces conditions, pour l'exercice 2025, il est constaté un résultat reporté en section de fonctionnement, compte 002, d'un montant de **118 439.43 €, montant identique au résultat de clôture et qui sera repris dans le cadre de l'élaboration du budget primitif 2026.**

De même, il est constaté un solde d'exécution excédentaire, reporté en section d'investissement au compte 001 pour 58 466.35 €.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité, par 13 voix POUR (13 membres présents),

CONFIRME ET APPROUVE l'affectation des résultats 2025 comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS	
Résultat de fonctionnement N-1	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 26 993.72 €
B Résultats antérieurs reportés, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 91 445.71 €
C Résultat à affecter = A+B (hors reste à réaliser)	+118 439.43 €
D Solde d'exécution d'investissement N-1 (précédé de + ou -) D001 (besoin de financement)	+ 58 466.35 €
R 001 (excédent de financement)	
E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 (4) Besoin de financement	0 €
Excédent de financement (1)	
Excédent de financement F = D+E	+ 58 466.35 €
AFFECTATION C = G+H	118 439.43 €
1 Prévission d'affectation en réserve R 1068 G = Couverture obligatoire du besoin de financement F	0 €
2 H Report en fonctionnement R002 (2)	118 439.43 €
DEFICIT REPORTE D002 (5)	0 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi délibéré,

Pour extrait conforme,

**Le Secrétaire de séance,
Claude PERRUISSET**



**L'Adjointe au Maire chargée des affaires sociales, du
logement, de la petite enfance et des relations avec les
aînés,
Vice-présidente du CCAS
Astrid CROENNE**

Signé par : ASTRID CROENNE
Date : 12/05/2026
Qualité : DOCUMENT VICE PRÉSIDENTE CCAS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

074-267410140-20260427-2026_04_SS_D02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026

Publication : 12/05/2026

La Vice-présidente du CCAS
Astrid CROENNE



